

Contrat de location d'œuvre d'art par un particulier

Entre:

L'emprunteur

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone fixe:

Téléphone portable:

Adresse électronique:

Et

Le loueur

L'Association La Paimpontaise-Artothèque

Place de la Mairie

56380 Beignon

N° de SIRET: 524 436 789 000 19

Tel: 07 68 70 83 58

Courriel: artothequedebroceliande@gmail.com

Conditions générales

Prêt des œuvres:

1-Tout particulier désirant adhérer à l'Artothèque de Brocéliande et y emprunter une ou plusieurs œuvres devra acquitter une cotisation annuelle de 20 euros à La Paimpontaise, association gestionnaire, adhésion valable pour l'année en cours à la date de l'adhésion, pendant une année civile.

2-Chaque location d'œuvre fera l'objet d'un contrat suivant le présent modèle. Le prêt comprend l'œuvre, l'encadrement, l'emballage et éventuellement la documentation.

3-La durée forfaitaire du prêt est de un mois minimum et de trois mois maximum.
La date de restitution est fixée d'un commun accord et inscrite sur le présent contrat.

4-Les œuvres prêtées seront transportées et installées à son domicile par les soins de l'emprunteur.

5-Aucune œuvre ne pourra faire l'objet de deux locations successives par le même emprunteur. Il ne sera pas prêté plus de trois œuvres à la fois au même emprunteur.

6-Les œuvres pourront être acquises par l'emprunteur à tout moment. Les sommes préalablement versées par l'acheteur pour leur location seront intégralement déduites du prix d'achat initialement fixé.

7-Les œuvres devront être restituées dans l'état où elles ont été remises par l'artothèque à l'emprunteur. Cet état et les éventuelles dégradations initiales sont précisés au présent contrat.

8-Aucune œuvre ne pourra être désencadrée ou modifiée durant sa location. Toute reproduction est strictement interdite.

9-L'emprunteur s'engage à assurer l'œuvre louée par ses propres moyens et auprès de la compagnie d'assurance de son choix contre tout vol, perte ou dégradation (dommage aux biens mobiliers).

10-Chaque emprunt fera l'objet de la remise d'un chèque de caution du montant de la valeur de l'œuvre déclarée au présent contrat. Ce chèque sera restitué en l'état à l'emprunteur à la remise de l'œuvre en fin de location, ou débité au profit de l'artiste en cas de vol, perte ou dégradation.

Pièces à fournir:

- copie de pièce d'identité
- justificatif de domicile
- attestation d'assurance multirisque habitation, précisant couvrir «les dommages aux biens mobiliers».

Tarifs et paiement:

Un coût mensuel de location de chaque œuvre est du par l'emprunteur à l'Artothèque de Brocéliande.
Les tarifs de location sont indiqués sur chaque œuvre inscrite sur le catalogue.
Le paiement se fait en début de location par chèque ou en espèce.

Conditions particulières :**Titre de l'œuvre:****Auteur :****Technique :****Format :****Valeur(€) :****Durée de location :****Date de restitution :****Coût total de location :****Dégradations constatées :****Fait à Beignon, le :****Signatures**

L'emprunteur

Pour L'Artothèque de Brocéliande

(Mention lue et approuvée)

Le responsable